

# CÔDE DE TRANSPARENCE

POUR LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC

AIS MANDARINE OPPORTUNITÉS

JANVIER 2024

## Préambule

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. Les réponses apportées aux questions du code relèvent de l'unique responsabilité de la société de gestion Federal Finance Gestion.

Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code :

- améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toutes autres parties prenantes ;
- contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence

Les acronymes et définitions liés à l'ISR sont explicités dans le glossaire à la fin du document.

## Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds AIS Mandarine Opportunités. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2000 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

Nous poursuivons notre engagement pour ce fonds qui couvre la période de juin 2023 à janvier 2024. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

## Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Fédéral Finance Gestion s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Le fonds AIS Mandarine Opportunités respecte l'ensemble des recommandations du Code.

## **Sommaire**

<b>1.</b>	<b>Liste des fonds concernés par ce code de transparence</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Données générales sur la société de gestion</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence</b>	<b>13</b>
<b>4.</b>	<b>Processus de gestion</b>	<b>18</b>
<b>5.</b>	<b>Contrôles ESG</b>	<b>20</b>
<b>6.</b>	<b>Mesures d'impact et reporting ESG</b>	<b>20</b>
<b>7.</b>	<b>Glossaire</b>	<b>22</b>

## 1. Liste des fonds concernés par le code de transparence

Nom du Fonds : AIS Mandarine Opportunités					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2023	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Best in universe</li> <li>· Exclusion</li> <li>· Engagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Actions françaises</li> <li>· Actions des pays de la zone Euro</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Exclusion sectorielle :</b> Armes Controversées</li> <li>· <b>Exclusion par dépassement de seuil d'exposition au CA :</b> Armement OGM Nucléaire Extraction de charbon et de pétrole et gaz non conventionnels Producteur d'énergie à base de charbon</li> <li>· <b>Infraction aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies</b></li> </ul>	AIS Mandarine Opportunités : 153,55M€	· Label ISR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DICI</li> <li>- Prospectus</li> <li>- Rapport de gestion</li> <li>- Reporting financier et extra financier</li> <li>- Rapport d'impact ESG</li> </ul>

A noter :

- Le fonds AIS Mandarine Opportunités est un fonds nourricier dont le fonds maître est Mandarine Opportunités

## **2. Données générales sur la société de gestion**

### **2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code**

Ce Code s'applique au fonds suivant, gérés par Federal Finance Gestion :

AIS Mandarine Opportunités

FEDERAL FINANCE GESTION GESTION est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros sise au 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN 378 135 610 RCS Brest – [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

### **2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?**

Federal Finance Gestion définit l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme l'intégration des enjeux sociaux (capital humain et sociétal), environnementaux et de gouvernance aux décisions d'investissement, permettant d'allouer du capital aux émetteurs (entreprises, Etats, collectivités, etc.) qui intègrent ces enjeux à leur stratégie, organisation et produits.

En tant qu'investisseur engagé, Federal Finance Gestion a développé ses premiers fonds ISR au début des années 2000. Cet engagement à développer une offre d'investissement responsable s'inscrit dans la raison d'être définie par notre maison mère, le Crédit Mutuel ARKEA.

Acteur engagé sur les questions d'investissement socialement responsable, Federal Finance Gestion participe aux travaux de place à travers le comité technique Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion Financière (AFG).

La page Federal Finance Gestion dédiée à l'Investissement Responsable est accessible via le lien suivant : [https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_55417](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_55417)

Le fonds AIS AIS Mandarine Opportunités gérés par Fédéral Finance Gestion est un fonds nourricier du fonds Mandarine Opportunités, gérés par Mandarine Gestion depuis le 13/02/2018.

Mandarine Gestion est historiquement engagée dans l'ISR. Dans l'esprit de la définition de l'ISR adoptée par l'AFG et le FIR, Mandarine Gestion cherche à « concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité ».

### **2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?**

Federal Finance Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2009 et reconnaît que les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance sont susceptibles d'influer sur la performance à moyen et long terme des acteurs économiques.

L'intégration ESG est au cœur du processus d'investissement de Federal Finance Gestion. Elle s'appuie sur une équipe de recherche dédiée, combinant analystes financiers et analystes ESG. Notre approche propriétaire et nos outils dédiés permettent une analyse approfondie des émetteurs à contre-pied des analyses ESG mécaniques déshumanisées.

La conviction partagée de nos équipes est qu'une analyse à 360° des émetteurs, alliant analyse financière et ESG, permet d'appréhender au mieux l'ensemble des risques et opportunités des entreprises dans lesquelles nous investissons au service de la performance.

Allier analyse financière et ESG permet d'appréhender au mieux l'ensemble des risques et opportunités. En cohérence avec la vision d'Arkéa Investment Services, notre conviction est que la gestion des risques et opportunités des entreprises passe notamment par une bonne gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Notre approche responsable vise à garantir que nos fonds n'investissent pas dans les entreprises ayant des pratiques condamnables au regard des normes, éthiques ou légales, internationalement reconnues (Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées, exposition au charbon, aux énergies fossiles non conventionnelles).

La méthodologie d'intégration des critères ESG repose sur la logique Best in class qui vise à sélectionner les émetteurs les plus avancés sur les thèmes ESG au sein de leurs secteurs d'activité. Les émetteurs sont ainsi classés sur échelle allant de A pour les sociétés les plus respectueuses des valeurs de l'ESG à E pour celles dans lesquelles les enjeux extra financiers sont encore peu abordés. Federal Finance Gestion repose ses analyses sur une multitude de sources, ayant recours à des services de recherches externes tels que les agences de notation ou encore les rapports d'ONG ou des sociétés de courtage.

Le vote aux assemblées générales constitue un moyen de défense des intérêts des actionnaires et des souscripteurs sur le long terme. L'exercice des droits de vote fait partie du processus de gestion de Federal Finance Gestion dans le respect des exigences réglementaires et des règles déontologiques de la profession. La politique de vote intègre également le soutien aux résolutions d'actionnaires concernant les impacts sociaux et environnementaux. La politique de vote et le rapport annuel d'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur. A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaborative doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique

pourraient être un frein à l'engagement individuel. La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Cette démarche globale d'investisseur responsable est aussi soutenue par le Comité ESG créé au sein d'Arkéa Investment Services et qui permet d'assurer la cohérence des stratégies ESG. Au-delà de la coordination, il est aussi un lieu d'échange des pratiques afin que chaque société de gestion de portefeuille puisse s'inspirer des meilleures initiatives. Il permet de mener des projets en commun (formation des salariés aux enjeux ESG, déploiement d'une méthodologie d'évaluation des risques climatiques).

En outre, un comité de gouvernance ESG dédié à Federal Finance Gestion se tient régulièrement (tous les 2 mois) et statue sur les décisions relatives à la méthodologie ESG, aux projets menés en la matière etc.

Mandarine Gestion, signataire et adhérente depuis janvier 2012 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), en qualité d'Investment Manager et s'engage à prendre en compte les questions ESG dans ses différents OPC.

Mandarine Gestion est adhérente au Forum pour l'investissement Responsable (FIR) et fait partie de sa Commission « Dialogue et Engagement ». Mandarine Gestion participe activement, et ce dès l'origine, au Comité Technique Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion financière.

Dans sa démarche d'investisseur responsable, Mandarine Gestion a mis en place une politique d'exclusion :

#### ✓ Exclusions générales

Mandarine Gestion exclut ainsi les activités suivantes pour l'ensemble de sa gamme :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant ou commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises faisant l'objet de controverses les plus graves (niveau 5 sur une échelle allant de 1 à 5, selon la recherche fournie par Sustainalytics) ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité selon un indicateur dit "ISRD" (Indicateur Synthétique de Risque de Durabilité) visant chaque investissement des portefeuilles.

Mandarine Gestion exclut toute activité liée à l'extraction de charbon et la production d'énergie à base de charbon en fonction de seuils détaillés dans la politique Energies Fossiles. La politique Energies Fossiles de Mandarine Gestion s'applique à tous les OPCVM et les fonds dédiés gérés par la société. Dans ce cadre, Mandarine Gestion s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030.

Mandarine Gestion identifiera pour l'ensemble de sa gamme d'OPC toute exposition à partir du 1er euro de chiffre d'affaires ou de capitaux employés dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, ainsi que toute autre activité appartenant à la chaîne de valeur des combustibles fossiles "upstream" et "midstream". Les entreprises de la filière "downstream" ne sont pas incluses dans la présente politique, mais peuvent faire l'objet d'un engagement au cas par cas.

#### ✓ Exclusions ciblées

Mandarine Gestion a déployé en parallèle des politiques d'exclusions sectorielles ciblées dont les typologies sont décrites dans la partie ci-dessus.

En qualité d'investisseur responsable et de long terme, ces exclusions sectorielles ont été motivées par les considérations suivantes :

- Risques liés au changement climatique, notamment les risques physiques et les risques de transition ;
- Risque de réputation ou d'atteinte à l'image de l'entreprise ;
- Risque d'ordre éthique.

Mandarine Gestion a défini une politique d'engagement actionnarial et de vote accessible sur son site internet.

La recherche est réalisée en interne, notamment avec l'appui des analyses des agences de notation extra-financière Ethifinance, Sustainalytics, Trucost, Bloomberg.

La démarche d'investissement responsable de Mandarine gestion est détaillée sur le lien suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>

#### **2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?**

Notre référentiel d'analyse propriétaire (QUEST, soit « Quantitative ESG Scoring Tool ») qui recense plus de 13000 émetteurs repose sur la logique Best in Class, visant à sélectionner les émetteurs les plus avancés sur les enjeux ESG les plus matériels au sein de leurs secteurs d'activité.

Une pondération différenciée de 20 critères est appliquée, reprenant les enjeux ESG matériels de chaque secteur. Notons que ces 20 critères sont activés ou désactivés selon leur matérialité pour un secteur donné. A titre d'illustration, 14 critères sont activés pour le secteur agroalimentaire contre seulement 6 pour celui des médias.

Suite aux analyses qualitatives réalisées par l'équipe ESG, les notations de certains piliers peuvent être amendées, lorsque celles-ci leurs paraissent éloignées des niveaux de performance constatées ou lorsque les sociétés concernées ne sont pas couvertes par les agences de notation ESG.

Concernant les entreprises, les sujets relatifs au changement climatique sont traités selon une approche cycle de vie puisque deux critères permettent de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur (émissions de gaz à effets de serre liés à ses produits mais également à son processus de production).

Selon le secteur d'activité étudié, les indicateurs activés liés au climat peuvent porter sur la stratégie déployée par l'entité en matière de lutte contre le changement climatique, la portée de cette stratégie (globale / isolée), les moyens concrets mis en place pour lutter contre le changement climatique, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Tonnes équivalent CO2 rapportée à un indicateur économique (ex. émissions de CO2/chiffre d'affaires), le recours aux énergies renouvelables, le déploiement de solutions pro climat...

Concernant les émetteurs Souverains, les indicateurs activés intègrent des données telles que les consommations d'énergie du pays, ses émissions de gaz à effet de serre en équivalent Tonnes CO2, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

**Ce fonds étant nourricier de fonds Mandarin Gestion, nous présentons l'approche risques/opportunités ESG et climat développée par Mandarin Gestion.**

Les fonds actions de Mandarin Gestion et notamment Mandarin Opportunités bénéficient d'une analyse ESG ainsi que d'un reporting ESG.

Mandarin Gestion a développé une approche globale d'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et Gouvernance (ESG). Les informations extra-financières constituent une analyse complémentaire sur les entreprises suivies par les gérants. Notre volonté est de proposer à l'ensemble de l'équipe de gestion une vision transversale des thématiques ESG en complément de l'analyse financière. L'analyse extra-financière est centralisée dans l'outil ESG-View (base propriétaire de données ESG) qui véhicule l'information dans l'outil de gestion de portefeuille de tous les gérants. Ces derniers ont ainsi un accès direct et permanent aux analyses et notations extra-financières de chaque position en portefeuille.

Les controverses font l'objet d'une analyse complémentaire lorsqu'elles impactent une société. Ce travail s'appuie, notamment, sur les données récoltées par les brokers, les médias et éventuellement Sustainalytics.

L'ensemble de ces risques et opportunités ESG permettent d'ajuster à la hausse ou à la baisse les notes ESG des entreprises que nous analysons et peut modifier une éligibilité dans le processus de gestion du fonds ISR.

Sont analysés au sein des 4 piliers (liste d'indicateurs non exhaustive) :

- **Environnement**

Politique environnementale, impact biodiversité, mix énergétique, pollution de l'air et des sols, utilisation des ressources naturelles, alignement des activités avec des scénarii climatiques reconnus etc.

- **Social**

Turnover, accidentologie, formation des employés, suivi de carrière, modèle de management et organisation, diversité des effectifs, actionnariat salarié etc.

- **Gouvernance**

Composition et fonctionnement du Conseil d'administration, organisation de la succession, restructuration responsable, droits des actionnaires minoritaires, rémunération des dirigeants etc.

- **Parties Prenantes**

Qualité de l'offre et du service client, politique d'achat responsable, surveillance de la chaîne de valeur, politique des Droits de l'Homme dans les activités directes et dans la chaîne de valeur, engagement formalisé, suivi des recommandations de l'ONU, gestion des parties prenantes, collaboration avec les ONG, exposition dans les pays sensibles, programme d'inclusion et de développement des communautés locales etc.

La note ESG Mandarine Gestion est la moyenne équipondérée des 4 indicateurs. Elle est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés par l'équipe ESG.

### **Focus critères environnementaux et risques climatiques**

Mandarine Gestion a décidé de mesurer l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions ouverts

L'empreinte carbone de portefeuille (Mt CO<sub>2</sub>e/Mn€ investis) est un des moyens de mesurer l'impact des investissements d'un portefeuille sur le risque climatique. Bien qu'elle ne résume pas à elle seule l'impact du fonds en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'empreinte carbone est un élément de mesure utile : elle permet aux porteurs de nos fonds de connaître les émissions dont ils sont responsables via leur détention en capital.

Dans chaque cas, l'empreinte carbone est la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liées aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont).

Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO<sub>2</sub> à un instant donné, et ne permet pas de mesurer l'alignement potentiel d'un portefeuille à un scénario climatique type +2°C à horizon 2100. Cet indicateur a été sélectionné car il s'agit d'une métrique mature et utilisée par un certain nombre de gestionnaires d'actifs de la place offrant dès lors une meilleure comparabilité des mesures effectuées. Il permet d'appréhender le risque de transition, c'est-à-dire le risque d'une réglementation sur la fixation d'un prix de la tonne de CO<sub>2</sub>.

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost. Elles proviennent des rapports annuels ou de développement durable des entreprises, de l'organisation internationale CDP (Carbon Disclosure Project) ainsi que d'estimations en fonction des secteurs d'activités des entreprises. L'empreinte carbone des fonds répondant au présent Code de Transparence est mesurée tous les mois.

## **2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

Au sein de la société de gestion, plusieurs équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement responsable et un comité de Gouvernance ESG a été mis en place au premier trimestre 2022 au sein de la société de gestion (Lieu de présentation, d'échange et de validation des méthodologies relatives aux calculs d'indicateurs extra-financiers, aux bases de données utilisées)

Federal Finance Gestion dispose de sa propre équipe Recherche ESG qui se consacre exclusivement à ces questions. Composée de 7 ETP, cette équipe réalise les analyses ESG des sociétés et est en charge du traitement des informations ESG, de leur diffusion et compréhension. Présente au sein de la salle des marchés, cette équipe favorise la prise en compte des questions ESG dans la gestion des fonds et mandats.

L'équipe Recherche ESG traite en étroite collaboration avec les analystes crédit afin de mettre à disposition de l'ensemble des gérants des analyses combinant financier et ESG. Dans une volonté forte d'intégration ESG, ce sont finalement toutes les équipes de gestion et d'analyse qui s'impliquent dans la diffusion et l'utilisation des informations extra-financières.

Les équipes Maîtrise des Risques et de Conformité assurent le suivi ex-post des performances extra-financières des fonds et la matérialisation de la stratégie extra-financière de la société de gestion.

Enfin, l'activité d'investissement responsable est également diffusée au niveau stratégique de l'organisation par la création du Comité ESG au sein d'Arkéa Investment Services. Ce comité regroupe les différentes sociétés de gestion de l'Archipel et vise à promouvoir le partage des bonnes pratiques en matière d'investissement responsable ainsi que la conduite de projet commun, notamment sur les données et la réglementation.

La société de gestion Mandarine Gestion qui gère le fonds maître dispose de son propre pôle d'expertise ESG et d'une comitologie intégrée à tous les niveaux hiérarchiques.

## **2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion**

L'équipe Recherche ESG compte 7 analystes à temps plein. Chez Federal Finance Gestion, pas moins de 18 gérants investissent dans un cadre ISR ou ESG (fonds articles 8 et 9)

Ce fonds étant nourricier d'un fonds Mandarine Gestion, il bénéficie des moyens spécifiques de l'activité ESG de Mandarine Gestion. Mandarine Gestion s'est dotée d'un pôle d'expertise composé d'un responsable de la Recherche ESG ainsi que d'une analyste ESG. Le pôle d'expertise ESG a aussi recours à des stagiaires pour compléter les travaux menés, ce qui équivaut à 2,5 ETP par an.

Mandarine Gestion a développé une approche globale des enjeux ESG. Tous les gérants de Mandarine Gestion ont accès à une vision transversale des thématiques ESG, via une redistribution de l'information dans l'outil de gestion de portefeuille myP de chacun des gérants, et un accès direct et permanent aux analyses et notations extra-financières des lignes des portefeuilles.

## **2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?**

Federal Finance Gestion est partie prenante des initiatives suivantes :

<b>Initiatives généralistes</b>	<b>Initiatives environnement/climat</b>	<b>Initiatives sociales</b>
<input type="checkbox"/> PRI - Principles For Responsible Investment <input type="checkbox"/> AFG (comité technique Investissement Responsable)	<input type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (carbone, forêt, eau) <input type="checkbox"/> Global Investor Statement on Climate Change <input type="checkbox"/> Climate Action 100+ <input type="checkbox"/> Appel de Paris	<input type="checkbox"/> Investor Statement Calling on Companies to Improve Performance on the Corporate Human Rights Benchmark

Mandarine Gestion est adhérente au Forum pour l'investissement Responsable (FIR) et fait partie de sa Commission « Dialogue et Engagement ». Mandarine Gestion participe activement, et ce dès l'origine, au Comité Technique Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion financière (AFG).

## **2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?**

Au 31/12/2023, les encours ISR de Federal Finance Gestion s'élevaient à 7,6 milliards d'euros. La gamme est composée de fonds monétaires, obligataires et actions.

A la même date, l'encours des fonds en intégration ESG s'élevait à 10,5 milliards d'euros.

## **2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?**

Au 31/12/2023, les encours ISR de Federal Finance Gestion représentaient 55,5% du total des actifs sous gestion.

A la même date, l'ensemble des encours ISR et ESG représentait 76,8% des encours totaux.

## **2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?**

Les fonds labellisés ISR ouverts au public et gérés par Federal Finance Gestion sont :

- Federal Obligations court terme ESG
- Federal Optimal Plus ESG
- Federal Support Court Terme ESG
- Federal Support Monétaire ESG
- Federal Transition Emploi
- Federal Transition Équilibre ESG
- Federal Transition Modéré ESG

- FEE Transition Équilibre
- FEE Transition Modéré
- Federal Transition Oxygène
- Federal Multi Actions Europe
- Federal Optimal Gestion Privée ESG
- Federal Ethi-Patrimoine
- Federal Euro Aggregate 3-5 ESG
- AIS European Economy Focus
- AIS Mandarine Opportunités
- AIS Schelcher Equity Convictions
- AIS Biodiversity First

### **3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence**

#### **3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?**

**Ce fonds étant nourricier d'un fonds Mandarine Gestion, nous présentons ici les objectifs recherchés par Mandarine Gestion dans le cadre de la prise en compte des critères ESG pour le fonds maitre.**

Dans l'esprit de la définition de l'ISR adoptée le 2 juillet 2013 par l'AFG et le FIR, Mandarine Gestion « concilie performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. »

Notre politique d'engagement a pour objectif principal d'améliorer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sein des entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires ou susceptibles de le devenir. Les fonds ISR du présent Code sont investis dans les entreprises prenant le mieux en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, indépendamment de leur secteur d'activité.

L'investissement dans les sociétés passe par la mise en place d'un filtre ESG spécifique pour chaque fonds. La relation avec les actionnaires, le fonctionnement des instances de gouvernance, les conditions de travail, le développement des compétences, la politique environnementale, les relations avec les parties prenantes font partie des points d'attention majeurs dans les notations ESG des entreprises.

### **✓ Mandarine Opportunités**

L'objectif du fonds est de réaliser une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice CAC All Tradable NR (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking », des entreprises françaises ou cotées en France répondant positivement à des critères (Environnement, Social, Gouvernance) ESG selon une approche Best-in-Universe (sélection ESG consistant à privilégier, au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité) et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne selon l'analyse de la société de gestion. Son processus de gestion se fonde sur une conviction forte : la performance boursière long terme d'une société dépend de l'importance et de la qualité de la croissance qu'elle génère et l'intégration des critères ESG dans sa stratégie.

Le fonds vise à sélectionner plus spécifiquement des entreprises dégagant une croissance de leurs résultats et de leurs marges supérieures à la moyenne et dont le potentiel n'est pas encore anticipé par le marché.

L'univers de départ est composé des valeurs cotées françaises ayant un minimum de 500M€ de capitalisation boursière dans l'indice SBF 250 et faisant l'objet d'une notation extra financière.

Le processus d'investissement intègre des critères extra-financiers contraignants en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance sur l'univers d'investissement, au travers d'un filtre appelé ESG-France. Les émetteurs de l'univers d'investissement ayant une note ESG-France sont classés par quintile allant de A à E. Les émetteurs appartenant aux quintiles A-B-C-D sont éligibles et passent le filtre ESG-France en amont du processus d'investissement. Ceux classés « E » sont exclus de l'univers d'investissement ; le filtre ESG exclut 20% des émetteurs ayant une note ESG-France. Les notes ESG retenues sont issues de l'outil propriétaire de Mandarine Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

### **3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?**

#### **✓ Moyens internes**

Mandarine Gestion s'appuie sur son pôle d'expertise ESG composé de 2.5 ETP : Le responsable de la Recherche ESG, une analyste ESG et un stagiaire.

#### **✓ Moyens externes**

Mandarine Gestion utilise de nombreuses sources externes sur les entreprises (rapports annuels, de développement durable, document de référence, site internet, présentations aux investisseurs). Des informations d'autres parties prenantes sont aussi utilisées, comme les rapports d'ONG ou les articles de presse. Par ailleurs, Mandarine Gestion s'appuie sur la recherche d'acteurs reconnus dans l'évaluation ESG des entreprises : l'indice Gaïa (Ethifinance), Sustainalytics, Bloomberg, FactSet, Glassdoor, Trucost.

Mandarine Gestion fait également appel aux études de Proxinvest dans l'analyse des résolutions en assemblée générale. Enfin, Mandarine Gestion se nourrit des travaux des bureaux de recherche ESG de brokers.

### **3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?**

Ce fonds étant nourricier d'un fonds Mandarine Gestion, nous présentons ici les critères ESG pris en compte par les fonds maitre :

#### **✓ Mandarine Opportunités**

Mandarine Opportunités utilise les données ESG via le filtre ESG France élaboré par Mandarine Gestion.

Le filtre ESG-France utilisé regroupe les indicateurs extra-financiers suivants :

#### **Environnement**

- Politique environnementale de la société,
- Note environnementale de la société (avec l'analyse ESG interne)
- Controverses environnementales

#### **Social**

- Conditions de travail, adaptation pour maintenir l'emploi
- Existence d'un système de management HSS (hygiène, santé, sécurité)
- Egalité des chances, diversité
- Taux de rotation de l'emploi
- Controverses sociales
- Droits de l'Homme dans la chaîne de valeur
- Convention collective de Travail
- Formation des employés
- Système de management de santé et sécurité
- Note sociale de la société (avec l'analyse ESG interne)

#### **Gouvernance**

- Egalité de traitements des actionnaires
- Fonctionnement du Conseil d'administration
- Existence d'un comité d'audit / risques
- Analyse de la politique de rémunération et de la rémunération distribuée aux dirigeants
- Intégration de critères ESG dans la rémunération des dirigeants
- Note gouvernance de la société (avec l'analyse ESG interne)
- Controverses liées à la gouvernance d'entreprise

#### **Parties Prenantes**

- Risques informatiques (cybersécurité)
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction clients
- Gestion de la chaîne de valeurs
- Controverses liées aux parties prenantes
- Note Parties Prenantes de la société (avec analyse ESG interne)

### **3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?**

Les fonds intègrent des critères liés au changement climatique.

L’empreinte carbone de portefeuille (Mt CO<sub>2</sub>e/Mn€ investis) est un des moyens de mesurer l’impact des investissements d’un portefeuille sur le risque climatique. Bien qu’elle ne résume pas à elle seule l’impact du fonds en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l’empreinte carbone est un élément de mesure utile : elle permet aux porteurs de nos fonds de connaître les émissions dont ils sont responsables via leur détention en capital. L’empreinte carbone est calculée en Mt CO<sub>2</sub>e par chiffre d’affaires avec une analyse de l’effet d’allocation sectorielle et de sélection de titre par rapport à l’indice de référence. Dans chaque cas, l’empreinte carbone est la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d’électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de rang 1 des entreprise (une partie du scope 3 amont).

Les émissions évitées ne sont par ailleurs pas comptabilisées. Enfin, le calcul de l’empreinte carbone ne peut refléter que les émissions à un instant donné, ne permettant pas d’impacter les mesures nouvelles prises par les entreprises dont les externalités positives ne seront sensibles aux indicateurs qu’après plusieurs années.

Cet indicateur a été sélectionné car il s’agit d’une métrique mature et utilisée par un certain nombre de gestionnaires d’actifs de la place offrant dès lors une meilleure comparabilité des mesures effectuées. Il permet d’appréhender le risque de transition, c’est-à-dire le risque d’une règlementation sur la fixation d’un prix de la tonne de CO<sub>2</sub>.

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost. Elles proviennent des rapports annuels ou de développement durable des entreprises et du CDP. Lorsqu’aucune donnée n’est disponible, les données sont estimées par Trucost, sur la base du chiffre d’affaire par secteur d’activité.

L’article 29 préconise de fournir des justifications sur la prise en compte d’indicateurs pour la contribution à la transition énergétique, les objectifs 2°C et les risques physiques associés au changement climatique.

En plus de l’empreinte carbone, Mandarinie Gestion mesure tous les trimestres :

- l’alignement des portefeuilles au scénario de l’Accord de Paris (température du portefeuille à horizon 2100) : Trajectoire d’alignement actuelle des investissements
- la prise en compte par les entreprises des risques liés à l’érosion de la biodiversité, grâce à l’outil propriétaire interne : Mandarinie Biodiversity Score. La part verte : %moyen du chiffre d’affaires des entreprises éligible à la taxonomie verte européenne.

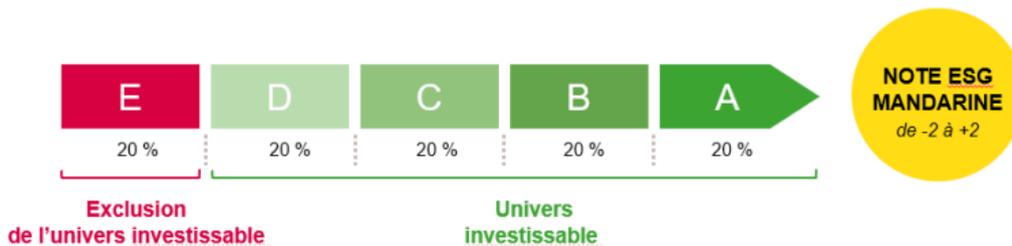
### **3.5 Quelle est la méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d’évaluation...) ?**

#### **✓ Mandarinie Opportunités**

La note ESG-France est issue de l’outil propriétaire ESG de Mandarinie Gestion “ESG View”.

Elles sont comprises entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés.

- ⇒ Les **notes ESG-France et ESG-Entrepreneurs** des univers d'investissement respectifs sont classées en **quintiles (A-B-C-D-E)** ;
- ⇒ Le **dernier quintile (E) est exclu** du périmètre d'investissement ;



**Les controverses font partie intégrante de la notation ESG des fonds Mandarine Opportunités et Mandarine Entrepreneurs**

Niveau de controverse	Malus appliqué
Niveau 3	-0,25
Niveau 4	-0,50
Niveau 5	-0,75

### 3.5 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les notes ESG des filtres ESG en place sont mises à disposition des gérants à chaque début de mois. La méthodologie peut être revue et actualisée tout au long de l'année. Lorsqu'elles ne sont pas modifiées par le pôle d'expertise ESG, les notes ESG des entreprises dépendent de la fréquence de mise à jour des agences de notation extra-financières, qui est a minima annuelle. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue, ainsi les controverses et alertes sont prises en compte pour une mise à jour éventuelle de l'analyse des émetteurs.

Les controverses font partie intégrante de l'évaluation ESG des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le pôle d'expertise ESG effectue un suivi bimensuel des controverses pouvant affecter la réputation des entreprises en portefeuille. Il s'appuie notamment sur les travaux de recherche de l'agence de notation extra financière Sustainalytics, qui classe le niveau de gravité des controverses sur une échelle allant de 1 à 5. Le malus sur la note ESG du fonds Mandarine Opportunités est attribué selon le barème suivant :

Niveau de controverse	Malus appliqué
Niveau 3	-0,25
Niveau 4	-0,50
Niveau 5	-0,75

## 4. Processus de gestion

### 4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Ce fonds étant nourricier d'un fonds Mandarine Gestion, nous présentons ici le processus de gestion du fonds maître :

Concernant l'ensemble de la gestion, Mandarine Gestion exclut de façon systématique les sociétés impliquées dans les armes interdites par les conventions internationales et identifie les sociétés exposées au charbon et dépassant les seuils retenus dans la politique Charbon de Mandarine Gestion, afin d'entamer un dialogue et suivre l'atteinte de leurs éventuels engagements.

Concernant le FCP Mandarine Opportunités, la sélection ISR est composée des entreprises appartenant aux 4 premiers quintiles de son univers d'investissement, indépendamment de leur secteur d'activité. La part des émetteurs notée ESG dans les fonds ISR (hors dette publique et liquidités) devra être durablement supérieure à 90%.

Aucun titre appartenant au dernier quintile « E » ne peut être investi en portefeuille. Ainsi, le poids de l'actif (hors dette publique et liquidités) n'ayant pas de notation ESG n'a pas vocation à excéder 10%.

Mandarine Gestion s'attache à vérifier que les investissements réalisés dans les fonds ont été fait en conformité avec les prospectus respectifs des fonds.

En complément du contrôle réalisé quotidiennement par le gestionnaire du fonds, le responsable du contrôle interne s'assure que la composition des portefeuilles est en ligne avec les ratios tels que définis par le cahier des charges du label ISR.

Tout changement de notation extra-financière se traduisant par un passage dans le dernier quintile implique une sortie dans les meilleurs délais de la société du portefeuille, tout en respectant l'intérêt des porteurs de parts.

Mandarine Gestion s'est dotée en 2017 d'une politique d'engagement. Le dialogue avec les sociétés dans lesquelles est investi Mandarine Gestion constitue un élément incontournable de notre responsabilité fiduciaire. De plus en plus, nous encourageons les entreprises à se fixer des objectifs extra-financiers afin de les protéger contre un éventuel impact sur leurs valorisations financières. L'objectif de notre politique d'engagement est d'instaurer un dialogue constructif avec les sociétés afin de les inciter à se prémunir contre les risques extra-financiers pouvant apparaître dans le cadre de leurs activités ou bien de les encourager à saisir les opportunités. In fine, le but de l'engagement actionnarial est de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée, via une démarche structurée et un suivi sur le long terme.

Les sujets d'engagement actionnarial sont identifiés par le pôle d'expertise ESG et peuvent être abordés avec les gestionnaires de fonds lors des rencontres avec les sociétés.

#### **4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Le climat est une composante de l'indicateur dédié à l'environnement dans le cadre des notes ESG des fonds du présent Code. Un ajustement à la hausse ou à la baisse de l'appréciation de l'entreprise face au changement climatique induit un changement de la note environnement, qui est une composante des filtres ESG dans les processus de gestion.

La composante climatique inclut des indicateurs de suivi (liste non exhaustive) comme la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets des sols, de la biodiversité, les émissions et les objectifs liés au gaz à effet de serre, les politiques climatiques.

Pour les méthodologies de prise en compte des enjeux climatiques et la mesure de l'empreinte carbone, se référer aux parties 2.4 et 3.4 du document. A noter qu'il n'y a aujourd'hui pas d'objectif chiffré ex ante en termes d'empreinte « carbone » des fonds. Ces résultats sont accessibles dans les reportings mensuels des fonds.

#### **4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?**

Les émetteurs non analysés ESG font l'objet d'un dialogue actionnarial poussé. Si la transparence ESG est suffisante, une note pourra être attribuée à l'entreprise. Par ailleurs, nous nous engageons à analyser et noter durablement 90% des valeurs présentes en portefeuille selon les critères ESG.

#### **4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Il n'y a pas eu de changement concernant les processus d'évaluation sur les douze derniers mois pour les fonds du présent Code de Transparence.

#### **4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Les fonds du présent Code de Transparence ne sont pas investis dans des organismes non cotés à forte utilité sociale et sociétale.

#### **4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?**

Les fonds du présent dans le Code de Transparence ne pratiquent pas les prêts/ emprunts de titres.

#### **4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Les fonds du présent Code de Transparence n'utilisent pas d'instruments dérivés.

#### **4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Les fonds du présent Code peuvent investir dans :

- des OPC monétaires dans le cadre de la gestion de leur trésorerie ;
- des OPC actions, obligataires ou diversifiés dont la stratégie de gestion est cohérente avec celle de chacun des FCP concernés et contribue à la réalisation de leur objectif de performance.

Cependant, la totalité des investissements pour l'ensemble des fonds dans des OPC ne peut pas dépasser 10%.

## **5. Contrôles ESG**

### **5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?**

Concernant le fonds maître, en fin d'exercice, le commissaire aux comptes des fonds, au-delà de la certification formelle des fonds et de ses diligences légales, vérifie la pertinence des choix d'investissement au regard des critères ISR tels que définis dans les différents documents d'information des fonds du présent Code de Transparence (Prospectus AMF). En outre, le responsable du contrôle interne effectue un contrôle de conformité régulier afin d'assurer la continuité du respect des critères ISR dans les choix d'investissement effectués par le gérant. Un rapport RCCI sur la bonne application de la stratégie ESG du FCP est réalisé et est disponible sur demande.

Le contrôle permanent de Federal Finance Gestion réalise en complément un contrôle régulier quant au respect des contraintes réglementaires et statutaires des fonds nourriciers.

## **6. Mesures d'impact et reportings ESG**

### **6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?**

Chaque mois, l'empreinte ESG des fonds maîtres est communiquée via les reportings ESG mensuels.

Le reporting ESG de chaque fonds indique :

- La note et le profil ESG de l'ensemble des valeurs du fonds ;

- Les principales lignes du fonds et leurs notes ESG ;
- L’empreinte carbone du fonds : l’intégration de cet indicateur environnemental donne une estimation précise du nombre de tonnes (équivalent Co2) émises par an et par millions d’euros investis (scope 1, scope 2 et une partie du scope 3 amont)

Les derniers rapports mensuels des fonds se trouvent sur le site internet de Mandarine Gestion.

## **6.2 Quels indicateurs d’impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?**

Mesurer la performance ESG de nos investissements fait également partie de notre mission d’investisseur responsable. Dans ce contexte, nous avons défini des indicateurs d’impact ESG pour chaque fonds.

Pour les fonds du présent Code, les indicateurs ESG utilisés sont les suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- La diversité du conseil ;
- L’engagement des entreprises au Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Le capital humain.

En termes de mesure d’impact, la société de gestion préfère, par exemple, investir dans les sociétés :

- Dont l’intensité carbone est moindre que ses concurrents ;
- Signataires du Pacte Mondial ;
- Ayant une forte part de CDI au sein des effectifs ;
- Ayant un taux de rotation des employés plus faible ;
- Ayant un taux d’indépendance au conseil en ligne ou supérieur avec son indice.

Les fonds s’engagent à battre leur indice de référence sur les 2 indicateurs ESG suivants : empreinte carbone et taux d’indépendance du conseil.

## **6.3 Quels sont les supports media permettant d’informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?**

Les informations relatives au fonds AIS Mandarine Opportunités (DICI/Prospectus/Rapport de gestion) ou plus généralement à la politique d’investissement et à la démarche ISR de Federal Finance Gestion (Politique d’Investissement Responsable, Politique d’Engagement, critères relatifs au respect d’objectifs sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance et éthiques) peuvent être consultées sur le site internet de Federal Finance Gestion.

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION - 1 Allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives au fonds, contacter la Société de gestion au n° 09 69 32 88 32

Les informations relatives au fonds maître Mandarine Opportunités (DICI/Prospectus/Rapport annuel/Rapport mensuel/Reporting ESG) ou plus généralement sur la démarche ISR de Mandarine

Gestion (Politique d'Engagement/Rapport d'engagement/Rapport de vote...) peuvent être consultées sur le site internet de Mandarine Gestion [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)

#### **6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?**

Les résultats de la politique de vote et de la campagne d'engagement de Federal Finance Gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Ces documents sont accessibles via le lien suivant : [Federal Finance Gestion](#)

Mandarine Gestion met à jour sa politique de vote tous les ans. Un rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est également à disposition sur le site internet de Mandarine Gestion.

Mandarine Gestion publie également sa politique d'engagement et son compte-rendu d'engagement sur son site internet.

## **7. Glossaire**

### **DEFINITIONS**

#### **Critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance.**

- Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
- Dimension Sociale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

#### **ISR**

« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.» (AFG – FIR, juillet 2013)

## Emetteurs

Ensemble des entités (entreprises, Etats, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

## APPROCHES

### Sélection ESG

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- best-in-class : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- best-in-universe : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
- best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

### Thématiques ESG

Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

### Exclusion

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

- EXCLUSIONS NORMATIVES

Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.

- EXCLUSIONS SECTORIELLES

Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.

Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

## **Engagement**

Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

## **Impact investing ou investissement à impact**

Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable. En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

## **Intégration ESG**

L'intégration ESG consiste pour un gérant à prendre en considération des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées et a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.